



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 mai 2023

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 mai 2023, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Gaétan Labelle	conseiller	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Programme RénoRégion (PRR) – Programmmations 2023-2024 et 2024-2025
 - 4.2.2 Plan régional des milieux humides et hydriques — Délai de transmission
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 9 mai 2023
 - 5.1.2 Journée de réflexion annuelle 2023
 - 5.1.3 Séance du CA de juin 2023
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
 - 5.3 ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE
 - 5.3.1 Demandes de révision — Municipalité de Saint-Malo – Rôle triennal 2023-2024-2025



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.4 Nouvelle politique linguistique de l'État — Obligations d'exemplarité découlant de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L. Q. 2022, c.14 ou projet de loi 96) — Désignation du mandataire

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
6.1.1 Comptes payés
6.1.2 Comptes à payer
6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
6.2.1 Rapport au 30 avril 2023
6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
6.3.1 Projet signature – Reddition de compte

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) du 9 mai 2023
7.1.2 OBNL en habitation
7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturel et environnement (CMNE) du 3 mai 2023
7.2.2 Adoption d'un règlement régional — Abattage d'arbres
7.2.3 Rapport annuel de gestion des matières résiduelles — 2022
7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) 3 mai 2023
8.2 Camp Kionata 2023 — Budget
8.3 Fonds Tillotson de la région de Coaticook

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 2 mai 2023
9.2 Compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique du 5 avril 2023

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique, volet services policier du 6 avril 2023
10.2 Appui aux démarches du regroupement « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire » — Demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de toutes les usagères et de tous les usagers de la route
10.3 Présentation PLI-ÉLU

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.1.1 **Avis de motion** — Règlement régional visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook
 - 11.2 GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.3 CORRESPONDANCE
 - 11.3.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 12.1 Préfet
 - 12.2 Délégations et porteurs de dossier
 - 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
 - 13.1 Remerciements — Administrateurs Acti-Sports MRC de Coaticook
 - 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
 - 15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**
 - 16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**
-

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kévin Roy, directeur des finances, sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-05-129

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2023-05-130

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2023

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

CM2023-05-131

**4.2.1 PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) —
PROGRAMMATION 2023-2024 ET 2024-2025**

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook est très sensible à la situation des gens et des familles moins favorisées vivant dans les municipalités de leur territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et administre sur son territoire les Programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion (ci-après PRR) ;

ATTENDU que le PRR a pour objectif d'aider les gens admissibles en finançant certains travaux de rénovation essentiels sur leur résidence ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce programme permet de s'assurer de l'occupation et de la vitalité des territoires ruraux ;

ATTENDU qu'en 20 ans, la MRC a remis 1 797 098 \$ d'aide financière (RénoVillage et RénoRégion confondus), pour une moyenne de 89 855 \$ par année ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé un financement récurrent sur trois (3) années, pour la période 2022-2025 pour le PRR ;

ATTENDU que, pour chaque programmation PRR, la MRC ne peut utiliser le budget qui lui est alloué et engager des dossiers qu'à compter de la date d'ouverture de la programmation, et ce, jusqu'au 31 mars de l'année suivante, date à laquelle elle se termine ;

ATTENDU qu'au Québec, les mois les plus propices à la construction sont d'avril à octobre et que l'ouverture tardive de la programmation empêche les bénéficiaires, les entrepreneurs et l'inspecteur de bénéficier de cette période favorable à la réalisation des travaux ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-03-071, la MRC de Coaticook a donc appuyé la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches auprès de la ministre responsable de l'Habitation et la Société d'Habitation du Québec afin qu'ils offrent plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations RénoRégion et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année ;

ATTENDU que, selon les nouvelles normes du programme, les bénéficiaires disposent désormais d'un délai de 6 mois pour réaliser leurs travaux, ce qui leur impose de les réaliser pendant la période hivernale ;

ATTENDU que la MRC a reçu récemment de la ministre responsable de l'Habitation l'information à l'effet qu'une somme de 120 000 \$ est mise à la disposition de la MRC de Coaticook pour les années budgétaires 2023-2024 et 2024-2025 dans le cadre du programme RénoRégion ;

ATTENDU que le budget alloué est maintenant réparti sur une période de deux ans, afin de permettre le traitement en continu des demandes ;

ATTENDU que le montant maximal d'aide financière peut toutefois dorénavant atteindre 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC pourrait ainsi ne pouvoir traiter que 5 dossiers admissibles pour les 2 prochaines années ;

ATTENDU que les besoins sont bien réels et que le montant alloué est nettement insuffisant et contribuera à la grogne des propriétaires admissibles ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander à la ministre responsable de l'Habitation et au Conseil du Trésor d'augmenter le montant alloué au programme RénoRégion, notamment l'enveloppe réservée à la MRC de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, du moins pour la seconde année budgétaire (2024-2025) du programme RénoRégion ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à l'ensemble des MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la Société d'Habitation du Québec.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2.2 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES — DÉLAI DE TRANSMISSION

La greffière dépose la lettre reçue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à l'effet que dans le cadre du Programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques, le délai maximal pour la transmission du projet de PRMHH de la MRC, comprenant le bilan financier de l'utilisation de l'aide financière accordée est prolongée au 16 décembre 2023. Celui de la MRC devrait être adopté au cours d'une prochaine séance du Conseil.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 9 mai 2023.

5.1.2 JOURNÉE DE RÉFLEXION ANNUELLE 2023

La 81^e édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu du 28 au 30 septembre 2023. Suite aux discussions, la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC se tiendra le 12 octobre prochain, à compter de 8 h 30 à la salle de l'Épervier, si celle-ci est disponible. Quelques idées de sujets sont énoncées et les élus sont invités à faire part de leurs suggestions ou préoccupations le plus tôt possible.

CM2023-05-132

5.1.3 SÉANCE DU CA DE JUIN 2023

ATTENDU qu'une séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook est prévue le 14 juin 2023 en conformité avec la résolution CM2022-11-248 ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier a été donné à cet effet le 24 novembre 2022, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal* du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU qu'il est opportun de déplacer la séance du CA de la MRC prévue le 14 juin 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de modifier la date de la séance ordinaire de juin du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, tel qu'adoptée aux termes de la résolution CM2022-11-248, ainsi celle-ci se tiendra la veille, soit le 13 juin 2023, à la même heure ;
- ▶ de procéder à la publication d'un avis public à cet effet conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

La greffière décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC et présente l'infolettre mensuelle de la MRC.

5.3 ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE

5.3.1 DEMANDES DE RÉVISIONS — MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO – RÔLE TRIENNAL 2023-2024-2025

Information est donnée par la greffière, à l'effet que seulement 5 demandes de révision du rôle d'évaluation 2023-2024-2025 furent déposées pour des immeubles situés dans la Municipalité de Saint-Malo. Les nouvelles valeurs, s'il y a lieu, seront connues à l'automne.

CM2023-05-133

5.4 NOUVELLE POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT — OBLIGATIONS D'EXEMPLARITÉ DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS (L. Q. 2022, C.14 OU PROJET DE LOI 96) — DÉSIGNATION DU MANDATAIRE/ÉMISSAIRE

ATTENDU que le projet de Loi n° 96 ou la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L. Q. 2022, c. 14, ci-après la Loi) sanctionné le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir pour l'Administration québécoise d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive, sous réserve de certaines exceptions ;

ATTENDU dans leur devoir d'exemplarité, les organismes municipaux seront guidés par la Politique linguistique de l'État (ci-après la politique) approuvée par le gouvernement le 22 février 2023 et qui entrera également en vigueur le 1^{er} juin 2023 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que dès le 1^{er} juin 2023, la politique s'appliquera aux organismes municipaux (*annexe1 de la Charte*) avec pour objectif de les guider dans l'exécution de leur devoir d'exemplarité ;

ATTENDU qu'à cette fin, la politique comporte des mesures qui peuvent être prises par un organisme municipal pour satisfaire à ses obligations , dont :

- la communication auprès des membres de son personnel des droits linguistiques fondamentaux que la *Charte* leur confère ;
- l'identification des occasions dont il peut se saisir pour faire rayonner le français à l'étranger et ailleurs au Canada, particulièrement auprès des communautés francophones et acadiennes ;
- la mise en place d'un environnement de langue française, notamment en ce qui a trait à la musique vocale ainsi qu'à la priorité qui doit être accordée aux œuvres culturelles québécoises ;
- la diffusion de la teneur de la politique auprès des membres de son personnel, de ses fournisseurs et des bénéficiaires d'une aide ou d'un service de la municipalité ;
- l'établissement de règles selon lesquelles il décide d'exercer la faculté d'utiliser une autre langue que le français ;
- la communication auprès des membres de son personnel des obligations qui leur incombent ;
- la mise en place de moyens de contrôle de la qualité du français utilisé ;
- etc.

ATTENDU que la politique permettra d'assurer la cohérence et la cohésion de l'action de l'Administration, à guider la prise de décisions et à établir les grands principes relatifs à la gouvernance et à la reddition de comptes ;

ATTENDU qu'en complément à la politique, chaque organisme municipal doit adopter une directive pour préciser la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français, lorsque cela est permis par la *Charte de la langue française* ;

ATTENDU que les organismes municipaux qui n'auront pas pris de directive avant le 1^{er} juin 2023 devront appliquer la directive générale temporaire, sans l'avoir préalablement approuvée par voie de résolution ;

ATTENDU que d'ici 2024, une directive personnalisée devra être transmise au ministère de la Langue française (MLF) selon un échéancier qui sera précisé ultérieurement et que celle-ci remplacera la directive générale temporaire, le cas échéant ;

ATTENDU que le plus haut dirigeant administratif de l'organisme municipal est d'office le mandataire de l'organisme, à moins de désignation d'une autre personne par résolution ;

ATTENDU que les mandataires des organismes deviendront des émissaires à compter du 1^{er} juin 2023 ;

ATTENDU que leur rôle est de veiller à l'application de la politique et de la directive au sein de leur organisation ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'ils peuvent également être accompagnés d'aides mandataires (aides-émissaires dès le 1^{er} juin 2023) et au besoins'appuyer sur un comité permanent ;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à la désignation des personnes qui seront responsables de l'application de la Loi au niveau de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Johny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner la DGA et greffière, Madame Nancy Bilodeau, comme mandataire (émissaire dès le 1^{er} juin 2023) et de lui déléguer l'ensemble des fonctions que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* attribue au mandataire (émissaire) ;
- ▶ de désigner le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Dominick Faucher, comme aide mandataire (aide-émissaire dès le 1^{er} juin 2023) ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution au ministère de la Langue française pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 793 960,49 \$ payés au 17 mai 2023, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2023-05-134

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 58 119,77 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 58 119,77 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 30 AVRIL 2023

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023, pour le mois d'avril 2023, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 PROJET SIGNATURE — REDDITION DE COMPTE

Point reporté à une prochaine séance du conseil de la MRC.

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 9 MAI 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 9 mai 2023.

CM2023-05-135

7.1.2 OBNL EN HABITATION

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté aux termes de la résolution CM2022-04-090 une stratégie régionale de l'habitation, en raison de divers défis liés à la disponibilité de logements abordables et de l'importance que représente le dossier « Habitation » pour le développement de la région ;

ATTENDU que le droit au logement abordable est un enjeu prioritaire pour les élus et divers partenaires du milieu ;

ATTENDU la présentation en septembre 2022 d'un projet immobilier collectif qui serait chapeauté par un organisme dédié propriétaire d'un groupe de logements communautaires, adaptés aux besoins des citoyens ;

ATTENDU que ce type de projet s'adresse à un éventail varié de clientèles et vise à :

- stabiliser l'offre de loyers abordables ;
- desservir une clientèle non desservie dans les modèles traditionnels ;
- assurer l'adaptation de logements, au besoin ;
- améliorer et apporter une variété au parc immobilier d'une région ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- encourager la mixité des locataires ;
- susciter l'implication de la population ;
- etc. ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a indiqué à ses partenaires aux termes de la résolution CM2022-09-198 que la MRC de Coaticook était prête à s'impliquer en dégageant des ressources à l'interne pour la création d'un organisme régional en habitation collective ;

ATTENDU que la MRC et ses partenaires sont accompagnés dans le processus par la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie (FROHME) ;

ATTENDU la nécessité d'avoir un organisme dédié à cet effet afin d'avoir accès à diverses aides financières ;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à la création d'un organisme dédié à cet effet, dès maintenant afin de constituer rapidement un pouvoir d'achat ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 9 mai 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser les ressources de la MRC à procéder à la demande de création d'un organisme dédié projet immobilier collectif, tel que décrit ci-haut et à la rédaction des règlements généraux, avec le support de la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de désigner Madame Maude Sirois et Monsieur Michel-Henri Goyette afin que ceux-ci agissent à titre d'administrateurs provisoires et représentants de la MRC à titre de membres fondateurs de l'organisme à créer ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 370 \$ pour les frais d'incorporation à payer auprès du Registraire des entreprises du Québec, et ce, dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin – Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19001 412 ;
- ▶ d'autoriser, sur réception de la facture à cet effet, le paiement de la dépense, tel que présenté ;
- ▶ de réserver à même les crédits disponibles au sein de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook un montant de 70 000 \$ pour ce projet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Coaticook et la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook à titre de partenaires du projet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 3 MAI 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC du 3 mai 2023.

7.2.2 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RÉGIONAL — ABATTAGE D'ARBRES

Le Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 3 mai 2023 recommande au Conseil de la MRC de procéder à l'adoption d'un règlement régional visant la protection et la mise en valeur des boisés de la MRC de Coaticook. (Un projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil — Voir point 11.1.1 à cet effet)



CM2023-05-136

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2.3 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — 2022

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport de gestion des matières résiduelles pour l'année 2022 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le directeur général Monsieur Dominick Faucher en résume les grandes lignes et faits saillants ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 3 mai 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel de gestion des matières résiduelles pour l'année 2022, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 3 MAI 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 3 mai 2023 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2023-05-137

8.2 CAMP KIONATA 2023 — BUDGET

ATTENDU que depuis la création du camp régional Kionata, Carrefour loisirs reçoit une aide financière du programme d'Emplois d'été Canada ;

ATTENDU que ce programme est financé par le gouvernement fédéral et coordonné par la députation locale ;

ATTENDU que pour l'édition 2023, l'aide financière accordée sera de 85 345 \$, ce qui représente 15 % du budget global des camps, comparativement à 25 % pour les dernières éditions ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un manque à gagner de 47 489 \$ sur les prévisions budgétaires ;

ATTENDU que ce manque à gagner représente environ 15 \$/semaine d'inscription ;

ATTENDU que les parents et les municipalités locales ont déjà été mis à contribution afin de réduire les coûts de l'édition 2023 ;

ATTENDU la présentation du directeur des finances à cet effet ;

ATTENDU que Carrefour loisirs de la MRC de Coaticook dispose d'un surplus accumulé ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC lors de sa rencontre du 3 mai 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander à Carrefour loisirs de la MRC de Coaticook de puiser la somme de 15 489 \$ à même ses surplus accumulés au 31 décembre 2022 pour équilibrer les prévisions budgétaires de l'édition 2023 du Camp régional Kionata ;
- ▶ d'accepter également et de façon exceptionnelle, de soutenir financièrement l'édition 2023 pour un montant de 32 000 \$ à même les sommes réservées pour le projet de numérisation des archives de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net total de 32 000 \$ dans la Partie I, le département « *Développement des communautés* », catégorie de fonctions « *Santé & bien-être, Dons autres organismes* », poste budgétaire 02 59002 970 ;
- ▶ de procéder à un transfert budgétaire de 32 000 \$ à ce poste budgétaire, en provenance de la Partie I, du département « *Général* », de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement, Immo-Administration* », poste budgétaire 23 02001 726, afin d'équilibrer le budget ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de faire le paiement à Carrefour loisirs, les transferts budgétaires et les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

8.3 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK

La greffière informe le Conseil qu'à la demande de membres du Comité consultatif de sélection du « Fonds Tillotson de la région de Coaticook », une rencontre a eu lieu afin de faciliter l'accès aux formulaires de demandes d'aide financière aux personnes unilingues anglophones suite à l'entrée en vigueur du projet de Loi n° 96 ou la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L. Q. 2022, c. 14, ci-après la Loi) sanctionné le 1^{er} juin 2022, qui instaure un devoir pour la MRC (comme l'ensemble de l'Administration québécoise) d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive. La version anglophone sera disponible à compter de 2024 sur le site web de la New Hampshire Charitable Foundation. Les membres du Comité ont indiqué que certains organismes du territoire de la MRC ne sollicitent pas le Fonds et sollicitent l'appui des élus pour le faire rayonner.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 2 MAI 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 2 mai 2023.

9.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE DU 5 AVRIL 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 avril 2023.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, VOLET SERVICES POLICIER DU 26 AVRIL 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policier de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 26 avril 2023.

CM2023-05-138

10.2 APPUI AUX DÉMARCHES DU REGROUPEMENT « METTONS FIN À L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TRAJET SCOLAIRE » — DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE

ATTENDU que le regroupement « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire » sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches dans un effort national de conscientisation à l'enjeu de la sécurité routière pour les piétons et cyclistes ;

ATTENDU que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, happée mortellement le 13 décembre sur le chemin de l'école ;

ATTENDU que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou un parc ;

ATTENDU que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

fait partie des priorités municipales ;

ATTENDU que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée ;

ATTENDU qu'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied ;

ATTENDU que selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé ;

ATTENDU que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante ;

ATTENDU que l'une des priorités locales 2023-2024 retenues par le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC au niveau *Plan d'activité régional et local* de la Sûreté du Québec (le PARL) est d'« *Intervenir sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur ses facteurs contributifs* » ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec a tenu au cours des derniers jours sur le territoire de la MRC des activités de « *cinémomètre vivant* » aux abords d'écoles primaires de la région afin de sensibiliser les conducteurs à l'importance du respect de la limite de vitesse en zone scolaire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers de la MRC lors de sa rencontre du 26 avril 2023 et en fait sienne, comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer les démarches du regroupement « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire » dans un effort national de conscientisation à l'enjeu de la sécurité routière pour les piétons et cyclistes et de demander au gouvernement du Québec :
 - d'augmenter le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec ;
 - de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet ;
 - de mettre en œuvre rapidement la stratégie de prévention en sécurité routière ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

10.3 PRÉSENTATION — PLI-ÉLU

La greffière informe les membres du Conseil que la Sûreté du Québec a réitéré son offre de faire une présentation du Plan de lutte contre l'intimidation des élus (PLI-Élus) qui se veut un outil pour contribuer à la sécurité et l'intégrité des administrateurs publics (élus et gestionnaires) municipaux. Le vendredi 26 avril était réservé à l'agenda pour une rencontre du Comité de sécurité publique (CSP), volet prévention incendie. Il est proposé, si la SQ est disponible, de profiter de cette date pour transformer la rencontre en moment d'information et d'échanges et d'inviter les maires et DG à y participer. Une invitation sera transmise, le cas échéant.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11.1.1 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller Michel-Henri Goyette qu'un règlement **régional** en vertu de l'article 79.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ayant pour objet d'établir les normes visant la protection et la mise en valeur des boisés sur l'ensemble du territoire de la MRC sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les normes visant la protection et la mise en valeur des boisés sur l'ensemble du territoire de la MRC. Ce règlement s'inscrit dans une approche de développement durable de la protection du couvert forestier sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement, du mode de paiement et du coût n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

EFFET DU RÈGLEMENT le dépôt de ce règlement a un effet de gel, ainsi aucun permis ou certificat d'autorisation ne peut être délivré en vertu d'un règlement d'une municipalité locale si l'activité faisant l'objet de la demande de permis ou d'autorisation n'a pas fait l'objet de toutes les autorisations requises par le présent règlement, conformément à la loi.

11.2 GESTION CONTRACTUELLE

Rien à signaler.

11.3 CORRESPONDANCE

11.3.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(es) font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-05-139

13.1 REMERCIEMENTS — ADMINISTRATEURS D'ACTI-SPORTS MRC DE COATICOOK

ATTENDU qu'un changement de gouvernance et des règlements généraux d'Acti-Sports se concrétisera très bientôt ;

ATTENDU qu'il y a lieu de remercier les administrateurs sortants et de les remercier de leur implication ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la MRC de Coaticook exprime ses plus sincères remerciements aux administrateurs d'Acti-Sports pour leur contribution à la bonne gouvernance, leur engagement et leur apport au développement et au rayonnement de l'organisme.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Gaétan Labelle	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

14.0 AFFAIRES DIVERSES

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 33.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 17 mai 2023.

Greffière et Responsable des archives

